



## Caution solidaire terminée et nouvelle demande du bailleur

Par **josyp37**, le **03/03/2009** à **03:04**

Depuis le 10/10/2008 je ne suis plus caution solidaire  
comme il était stipulé dans le contrat passé avec le bailleur et le locataire  
J'en ai averti le bailleur par courrier recommandé avec accusé de réception.

Or celui-ci me demande le 3 mars 2009 de régler des impayés sur un relevé de compte du  
06/01/2009.

Est-ce légal ?

Il y a 3 mois que je ne suis plus en devoir de me porter caution  
Cette date passée peut-on encore me solliciter pour des retards de paiement du locataire?

Merci.  
Meilleurs sentiments